

# mes-placements *liberté*

CONTRAT D'ASSURANCE VIE INDIVIDUEL, MULTI-SUPPORTS, MULTI-GESTIONNAIRES CONSULTABLE ET GERABLE SUR INTERNET 24H/24

## L'assurance vie nouvelle génération



**3,62%**  
taux 2011  
du fonds  
en euro\*

**4,51%**  
en  
2010

## Les frais les plus bas sur + 150 SICAV et FCP

**0%**

de frais d'entrée

**0,5%**

de frais de gestion  
sur les unités de compte

**0%**

de frais d'arbitrage  
si réalisés sur internet

\*nets de frais de gestion mais hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

**Spirica**

Filiale à 100% de

 **CRÉDIT AGRICOLE**  
ASSURANCES

Contrat individuel d'assurance vie multi-supports/multi-gestionnaires consultable et gérable par internet.

## MODE D'EMPLOI

mes-placementsLiberté est assuré et géré par SPIRICA (ex. Axéria Vie, filiale à 100% du groupe Crédit Agricole Assurances),  
Entreprise régie par le code des assurances

### > CADRES FISCAUX

Assurance vie

Capitalisation

### > LES VERSEMENTS MINIMUM

Chèque à l'ordre exclusif de Spirica

#### Versements libres

- Versement initial : **500 €**
- Versements complémentaires : **500 €**
- Minimum par support : **50 €**

#### Versements libres programmés

- Versement initial si VLP dès la souscription : **500 €**
- Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle
- Montants : 100 € / mois • 100 € / trimestre
- Minimum par support : **50 €**

### > LES FRAIS

#### Frais d'adhésion : 0%

#### Frais d'entrée

- Versement initial, versements libres et/ou versements libres programmés : **0%**
- Dans les supports : **0%** \*

#### Frais de sortie/rachat : 0%

#### Frais de gestion

- Fonds en Euro : **0,70 % / an**
- SICAV/FCP : **0,50 % / an**, prélevés par trimestre (0,125%)

#### Frais d'arbitrages

- arbitrages (en ligne) : **Gratuits**
- par fax ou par courrier : **2 gratuits/an**, 15€ forfaitaires au delà

### > LES SUPPORTS

- **1** fonds garanti en Euro (+3,62% en 2011, +4,51% nets en 2010, + 5,01% en 2009)\*\*
- **155** SICAV/FCP
- **67** sociétés de gestion (environ)
- Des partenariats privilégiés avec **AMIRAL GESTION, Financière ARBEVEL** et **MONETA A.M.**

### > LES DATES D'INVESTISSEMENT / DÉINVESTISSEMENT

Le versement initial est affecté sur le fonds en euros jusqu'au terme du délai légal de renonciation d'un mois, qui court à compter de la date de signature du bulletin de souscription.

- **Versements : J + 3** après l'encaissement des fonds
- **Rachats, décès, terme : J + 3** à réception des documents
- **Arbitrages courrier/fax : J + 1** jour ouvré (de cotation) si réalisé avant 16h30
- **Arbitrages internet : J + 1** jour ouvré (de cotation) si réalisé avant 16h30

### > LES ARBITRAGES

- Montant minimum : **500 €** ou la totalité du support
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : **0 ou 50 €**

### > LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

#### Avance

- Possible dès que le contrat a 6 mois
- Montant maximum : **60%** de l'épargne acquise (minimum 2000 €)

#### Rachats partiels libres ou programmés

- Possible à tout moment, sans frais
- Montant minimum : 500 € (100€ / mois en programmés)

#### Rachat total

- Possible à tout moment, sans frais
- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non)

### > LES OPTIONS DE GESTION

Ces options sont exclusives les unes des autres

#### Rachats partiels programmés depuis le fonds en euro (option gratuite)

- Conditions d'accès : pas de versements libres programmés en cours
- Épargne minimum sur le fonds en euro : 15 000 €
- Périodicité : mensuelle (100€), trimestrielle (100€), semestrielle ou annuelle (100€)

#### Sécurisation des Plus-Values (option gratuite)

- Cette option permet de sécuriser les plus-values boursières réalisées par les Unités de Compte sur un support sécuritaire.
- Possible à tout moment. Épargne minimum sur le contrat: 10.000 €

#### Arbitrages programmés depuis le fonds euro (option gratuite)

- Cette option permet le transfert progressif d'une partie des investissements du Fonds en euro vers un ou plusieurs supports financiers au choix.
- Périodicité : mensuelle. Épargne minimum sur le contrat : 10. 000 €

#### Rééquilibrage automatique (option gratuite)

- Retour à la répartition originale du contrat à date anniversaire (Date d'effet du contrat)

### > LA GARANTIE DE PRÉVOYANCE OPTIONNELLE

Cette option n'est pas accessible en version Capitalisation

- Garantie plancher : possible uniquement à la souscription et qui prend fin au 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Assuré.
- Capital garanti = sommes brutes versées diminuées des retraits, avances et intérêts non remboursés
- Capital sous risque : 300 000 € maximum

\* à l'exception du FCP «ValFrance» qui supporte des frais d'entrée de 1% incompressibles car acquis au fonds

\*\* nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux